

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 avril 1975.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi autorisant la ratification de la Convention portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, ensemble le protocole qui y est annexé, signés à Bruxelles le 11 octobre 1973,

Par M. Michel KAUFFMANN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jean Péridier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, secrétaires ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir le numéro :

Sénat : 183 (1974-1975).

Traités et Conventions. — Météorologie.

Mesdames, Messieurs,

La Convention qui fait l'objet du projet de loi qui nous est soumis, tend à la création d'un Centre de calcul pour les prévisions météorologiques à moyen terme.

Cette Convention, signée à Bruxelles le 11 octobre 1973, groupe tous les Etats membres de la Communauté européenne ainsi que neuf Etats tiers : l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie.

*
* *

Les nouvelles possibilités d'observation au moyen de satellites météorologiques, jointes à l'utilisation de puissantes calculatrices électroniques, ont, au cours des deux dernières décennies, donné un nouvel essor à la météorologie et créé les conditions nécessaires pour élargir considérablement la compréhension des phénomènes macrométéorologiques et pour mettre au point de nouvelles techniques améliorées de prévisions météorologiques.

L'activité de nombreux secteurs économiques est influencée, directement et indirectement, par les conditions météorologiques et une étude récente, portant sur dix-sept pays européens, a permis d'estimer à environ 200 millions d'unités de compte (ancien dollar) par an les avantages économiques que présenteraient, notamment pour l'agriculture, la construction et les transports, de meilleures prévisions à moyen terme, c'est-à-dire à échéance de quatre à dix jours.

L'établissement de prévisions météorologiques à moyen terme, de type opérationnel, nécessite toutefois la mise au point de modèles mathématiques très complexes de simulation de l'atmosphère permettant d'apprécier par le calcul, sur la base de lois générales de physique, l'évolution de la situation atmosphérique à partir d'une situation observée.

Si des résultats encourageants ont déjà été obtenus dans l'établissement de telles prévisions, dites prévisions météorologiques numériques, de nombreuses recherches devront encore être poursuivies avant qu'il soit possible d'effectuer sur ces bases des prévisions de routine à moyen terme.

L'établissement de prévisions numériques à moyen terme requiert, d'autre part, la mise en place d'un système d'observation couvrant de vastes régions du globe, en vue de recueillir les données météorologiques de base nécessaires pour l'utilisation de ces modèles. Cette action est actuellement en cours dans un cadre international.

L'exploitation de ces données de base requiert, de son côté, le recours à des calculatrices extrêmement rapides.

L'établissement de prévisions météorologiques à moyen terme constitue, de ce fait, une action qui dépasse les moyens financiers et les capacités de recherche de la plupart des services météorologiques nationaux et exige dès lors une coopération internationale.

Les tâches du Centre européen créé par la Convention seront triples :

— sur le plan de la recherche et du développement, il sera chargé d'élaborer et de perfectionner constamment des modèles mathématiques de prévision météorologique à moyen terme ;

— sur le plan opérationnel, il établira régulièrement des prévisions météorologiques à moyen terme, en utilisant ces modèles mathématiques, et transmettra ces prévisions aux services météorologiques nationaux qui devront les exploiter et les utiliser dans le cadre de leurs services propres de prévisions ;

— sur le plan des services, il contribuera à la formation des chercheurs travaillant dans le domaine des prévisions météorologiques numériques en Europe et mettra à la disposition des services météorologiques nationaux qui le désirent, outre une banque de données, certaines capacités de calcul qui leur font actuellement défaut.

Le Centre fournira ainsi une contribution précieuse à la coopération internationale dans le cadre de la réalisation des objectifs que s'est fixés l'Organisation météorologique mondiale.

Le Centre, qui sera implanté à Shinfield Park, près de Reading (Berkshire), sur le territoire du Royaume-Uni, aura, dans sa phase opérationnelle, un effectif d'environ 120 personnes, dont 40 du niveau universitaire.

Un Conseil, au sein duquel seront représentés tous les Etats membres, sera chargé de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs du Centre. Il sera assisté, dans cette tâche, par

un Comité consultatif scientifique et par un Comité financier. Un directeur nommé par le Conseil assurera la direction des services du Centre.

Les frais à prévoir pour la mise en place du Centre au cours de la période de cinq ans jugée nécessaire pour lui permettre d'atteindre le stade opérationnel ont été évalués à 22 millions d'unités de compte et ses frais de fonctionnement ultérieurs à près de 9 millions d'unités de compte par an.

Les avantages susceptibles d'être tirés de la création de ce Centre se situeraient donc dans un rapport de plus de 25 à 1 par rapport à son coût.

La Convention est suivie d'une annexe concernant le barème provisoire des contributions et en vertu duquel la France serait amenée à participer aux dépenses dans la proportion de 19,75 % de l'ensemble (République fédérale d'Allemagne 21,12 et Royaume-Uni 16,66).

Enfin un protocole sur les privilèges et immunités du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme définit les privilèges et immunités nécessaires au bon fonctionnement du Centre afin de lui permettre de remplir intégralement et efficacement sa mission et d'exercer les fonctions qui lui sont assignées par la Convention.

CONCLUSION

Votre Commission des Affaires étrangères ne peut que se réjouir de constater que les Etats de la Communauté européenne ont accepté de se rassembler avec d'autres Etats européens pour une œuvre commune dont l'intérêt n'échappe à personne en raison de l'importance que revêt, pour de vastes secteurs économiques, une meilleure prévision des conditions météorologiques.

La mise en pratique de cette solidarité entre Etats mérite d'être soulignée.

Aussi votre commission vous demande-t-elle d'adopter le projet de loi qui nous est soumis.

PROJET DE LOI

(Texte présenté par le Gouvernement.)

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, ensemble le protocole, signés à Bruxelles le 11 octobre 1973 et dont les textes sont annexés à la présente loi.

Nota. — Voir les documents annexés au projet de loi [n° 183 (1974-1975)].